



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 19 février 2016

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 18 février 2016**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et selon les articles 107 et suivants (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 18 février 2016, a décidé :

9/15 Adoption du règlement communal sur la vidéo surveillance

d'approuver le règlement communal sur la vidéo surveillance, tel qu'amendé, de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale.

12/15 Modification des statuts de l'Association régionale pour l'action sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

d'accepter les modifications des articles 10, 12, 16 et 37 tel que figurant dans les annexes, de charger la Municipalité d'informer le CODIR et l'ARASMAC des décisions prises par le Conseil communal.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 et suivants LEDP, une demande de référendum dans les dix jours à compter dès la publication de l'approbation du texte par le Canton dans la feuille des avis officiel.

Ces règlements peuvent faire l'objet d'une requête auprès de la Cour constitutionnelle dans les vingt jours à compter dès la publication de l'approbation du texte par le Canton dans la feuille des avis officiels.

Et enregistré les dépôts des préavis suivant :

Préavis 1/16 Demande d'un crédit d'étude pour la révision du Plan général d'affectation (PGA)

Commission : Mmes B. Moser et A. Pictet-Vallon, MM J.-J. Brugger, P. Delaloye, P.-A. Eicher, H. Nusbaumer et J. Troeltsch

Préavis 2/16 Demande d'un crédit pour l'engagement d'un animateur auprès du Centre de jeunes Univers 1028

Commission : Mmes C. Castellani et A. Garraux, MM S. Alberti, E. Bennassi et J. Scherer

Prochaine séance : le 21 avril 2016 à 20 h à l'Aula

Le Président

Antoine Chappuis

La Secrétaire

Claude de Titta

